

PLFSS 2025

Compte tenu de la situation politique actuelle, toutes ces modifications ne sont pas dans la mise à jour globale

~~Contrat d'apprentissage~~

~~Le seuil d'exonération pour les apprentis passe de 79% à 50%.~~

~~La rubrique CONAIDE.SEUILAPPRENTI a été modifiée en conséquence.~~

~~<https://wikiapp.heberg-eig.fr/books/mise-a-jour-de-decembre-2024/page/correction-et-mise-a-jour-du-gestionnaire-de-rubrique#bkmrk-exon%C3%A9ration-apprenti>~~

~~D'autre part, au delà de ce seuil, l'apprenti est soumis aux cotisations CSG/CRDS.~~

~~*-d'abaisser, par décret, le seuil d'exonération de cotisations salariales sur les rémunérations des apprentis de 79 % à 50 % du SMIC (les cotisations seraient donc dues sur la fraction excédentaire) ;*~~

~~**-d'assujettir à la CSG/CRDS la partie de rémunération au-delà de 50 % du SMIC**~~

~~Voici la procédure à mettre en œuvre :~~

~~Modification dans la base B_COT_CSG_ABT~~

~~Il s'agit d'ajouter la rubrique BC_BRUT_APP_PL avec une base négative de 100~~

Ne plus utiliser la rubrique
 Cumul automatique Toujours Calculée
 Désignation
 Imprimer sur le bulletin Rubrique d'écrasement
 sous contrôle de valorisation sur la formule ITERATION
 Ne pas appliquer l'historisation conditionnelle

Fréquence de calcul

Pas de profil associé.

Opération d'itération Nombre de décimales

Rubrique	Désignation	Formule	Taux	Sens
BC BRUT APP PL	Base brut apprenti plafonné exonéré	MONTANT	100	-
BC_BRUT_STA_PL	Brut limité au seuil stagiaire	MONTANT	100	-
BC_HRS	Assiette heures Complémentaires & Supplémentaires	MONTANT	100,00	+
BC_RTT	Assiette rachat jour de RTT	MONTANT	100,00	+
BRUT	Brut	MONTANT	100,00	+
CHEQUESANTE	Chèque santé	BASE	100	-
CHOMPART	Indemnité d'activité partielle	MONTANT	100,00	-
COMP_SMIC_CHOM	Complément SMIC à la RMM activité partielle	MONTANT	100,00	-
INC_CHOMPART	Incidence sur activité partielle en cas de compléme...	MONTANT	100,00	-
INDCHOMPART	Complément indemnité activité partielle	MONTANT	100,00	-
INDEMPRETRAITE	Indemnité de retraite	MONTANT	100,00	-
_66_RUPTCONV_CD	Indemnité de rupture conventionnelle soumise à cot...	MONTANT	100,00	-
_IND_RUPCONV_B	Indemnité de rupture conventionnelle brute	MONTANT	100	-
_IND_TRANS_BRUT	Indemnité transactionnelle assujetie	MONTANT	100,00	-

Ajout dans le gestionnaire de régime

Ajouter les rubriques N_CRDS, N_CSGDED et N_CSGND pour le régime apprenti.

Ca ne suffit pas car il reste la part patronale

Allègement généraux

AGCP

La modification pour 2025 consiste à réduire le paramètre T de 0.2 points.

Allocation familiale

Le coefficient multiplicateur du SMIC pour la comparaison avec la rémunération passe de 3.5 à 3.1.

Les rubriques ont été mises à jour en conséquence : <https://wikiapp.heberg-eig.fr/books/mise-a-jour-de-decembre-2024/page/correction-et-mise-a-jour-du-gestionnaire-de-rubrique#bkmrk-pour-l%27allocation-fa>

Complément maladie

~~Le coefficient multiplicateur du SMIC pour la comparaison avec la rémunération passe de 2.5 à 2.1.~~

~~La rubrique a été mise à jour en conséquence : <https://wikiapp.heberg-eig.fr/books/mise-a-jour-de-decembre-2024/page/correction-et-mise-a-jour-du-gestionnaire-de-rubrique#bkmrk-pour-l%27allocation-fa>~~

Revision #12

Created 30 October 2024 16:24:51 by Valéry HUMEZ

Updated 5 December 2024 11:09:50 by Valéry HUMEZ